



VILLE de CHÂTEAU-RICHER

8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec)
G0A 1N0
Tél.: 418 824-4294
Télec.: 418 824-3277
chateau.richer@videotron.ca
www.chateauricher.qc.ca

RESOLUTION

Procès-verbal ou copie de résolution du *13 décembre 2010, ajournement de* la session régulière du conseil de Ville de Château-Richer tenue le *6 décembre 2010*, à laquelle sont présents monsieur Frédéric Dancause, maire et les conseillères et conseillers suivants :

Mme Julie Gariépy

M. Jean-Pierre Caron

M. Philippe Dorion

M. Claude Jobidon

M. Peter Bergeron

Mme Lise Buteau

tous formant quorum sous la présidence de la mairesse-suppléante.

.....
RESOLUTION NUMERO 10-212

Loi sur les mines
.....

CONSIDÉRANT le dépôt au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'une demande de désignation sur le territoire urbanisé de la Ville de Château-Richer, conformément aux articles 32 et 52 de la Loi sur les mines;

CONSIDÉRANT qu'avant d'inscrire un « *claim* » désigné sur carte au registre public des droits miniers, réels et immobiliers, le Ministère désire consulter la municipalité;

CONSIDÉRANT l'imprécision et le manque d'information eu égard à la demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Château-Richer demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de Québec d'interdire toute exploration ou exploitation minière qui aura pour effet :

- D'affecter ou d'altérer de quelque manière que ce soit le bassin versant de la rivière Sault-à-la-Puce qui constitue la prise d'eau potable de la municipalité et fournissant l'eau potable à environ 3100 personnes;
- D'affecter ou d'altérer l'usine de traitement d'eau potable de la Ville de Château-Richer situé au 190, route de Saint-Achillée, soit les lots 133-P et 141-P du cadastre officiel de la paroisse de Château-Richer;
- D'affecter ou d'altérer de quelque manière que ce soit le bassin versant de la rivière Ferré et le lac La Retenue à l'ouest qui constitue la prise d'eau potable des municipalités de L'Ange-Gardien et Boischatel;

- D'affecter ou d'altérer de quelque manière que ce soit le bassin versant de la rivière aux Chiens à l'est qui constituera la prise d'eau potable de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré;
- D'affecter ou d'altérer de quelque manière que ce soit la faune et la flore de tous les ruisseaux, rivières et tributaires situés dans l'axe nord-sud;

À titre d'exemple et d'une façon non limitative, les principaux cours d'eau sont les suivants :

- Ruisseau Côté
 - Ruisseau Lefrançois
 - Cours d'eau Thivierge
 - Ruisseau Crépin
 - Rivière Sault-à-la-Puce
 - Rivière aux Chiens
 - Ruisseau Besserer
 - Ruisseau Prémont
 - Rivière Lemoine
 - Rivière Cazeau
 - Rivière Valin
 - Rivière Lottinville
- D'affecter ou d'altérer de quelque manière que ce soit la réserve naturelle du Sault-à-la-Puce qui protège la diversité biologique d'une partie des lots 43, 160, 163, 172 et 175 du cadastre officiel de la paroisse de Château-Richer. Les avis de reconnaissance ont été publiés dans la Gazette officielle de Québec, numéro 41, page 4161, le 13 octobre 2010 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
 - D'affecter ou d'altérer les puits privés d'alimentation en eau potable situés le long de la route de Saint-Achillée, le rang Saint-Achillée ouest, le rang Saint-Ignace ainsi que le secteur nord des Domaines Champêtres est et ouest;
 - D'affecter ou d'altérer la plage Rhéaume (plage privée) appartenant à la Société d'Initiative des Domaines Champêtres (lots 322-P, 324-P et 326-P);
 - D'être visible de tous axes routiers tant municipal que provincial;
 - D'affecter ou d'altérer les habitations, chalets, érablières et productions agricoles présents sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis qu'il faut protéger le lot 210-P du cadastre officiel de la paroisse de Château-Richer compte tenu de son utilisation pour les loisirs de Château-Richer (chalet des loisirs, patinoire, terrain de soccer, volleyball, camp de jour, etc.);

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la Ville de Château-Richer de règlements constituant en site de patrimoine plusieurs secteurs de la Ville, soit :

- Règlement 420-10 intitulé « *Citation historique des caveaux à légumes situés sur le territoire de la Ville de Château-Richer* »;
- Règlement 401-08 intitulé « *Constituant en citation historique une partie du territoire de la Ville de Château-Richer* »;
- Règlement 301-97 intitulé « *Constituant en site du patrimoine une partie du territoire de la Ville de Château-Richer* ».

CONSIDÉRANT la présence de la voie cyclable *Marie-Hélène Prémont* sur l'avenue Royale;

CONSIDÉRANT que l'avenue Royale est inscrite au sentier Trans Canadien;

CONSIDÉRANT la présence du vignoble de la Ferme Maxwell Rousseau sur le lot 417-P et de plusieurs exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Caron et résolu.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme ici au long reproduit.

QUE le conseil de la Ville de Château-Richer s'oppose à toute inscription d'un « *claim* » désigné sur son territoire qui ne tiendrait pas compte de chacun des éléments ci-haut mentionnés;

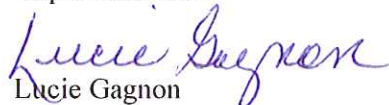
QUE le conseil de la Ville de Château-Richer désire interdire l'accès à toutes ces propriétés, et ce, tant pour les activités d'exploration que d'exploitation minière;

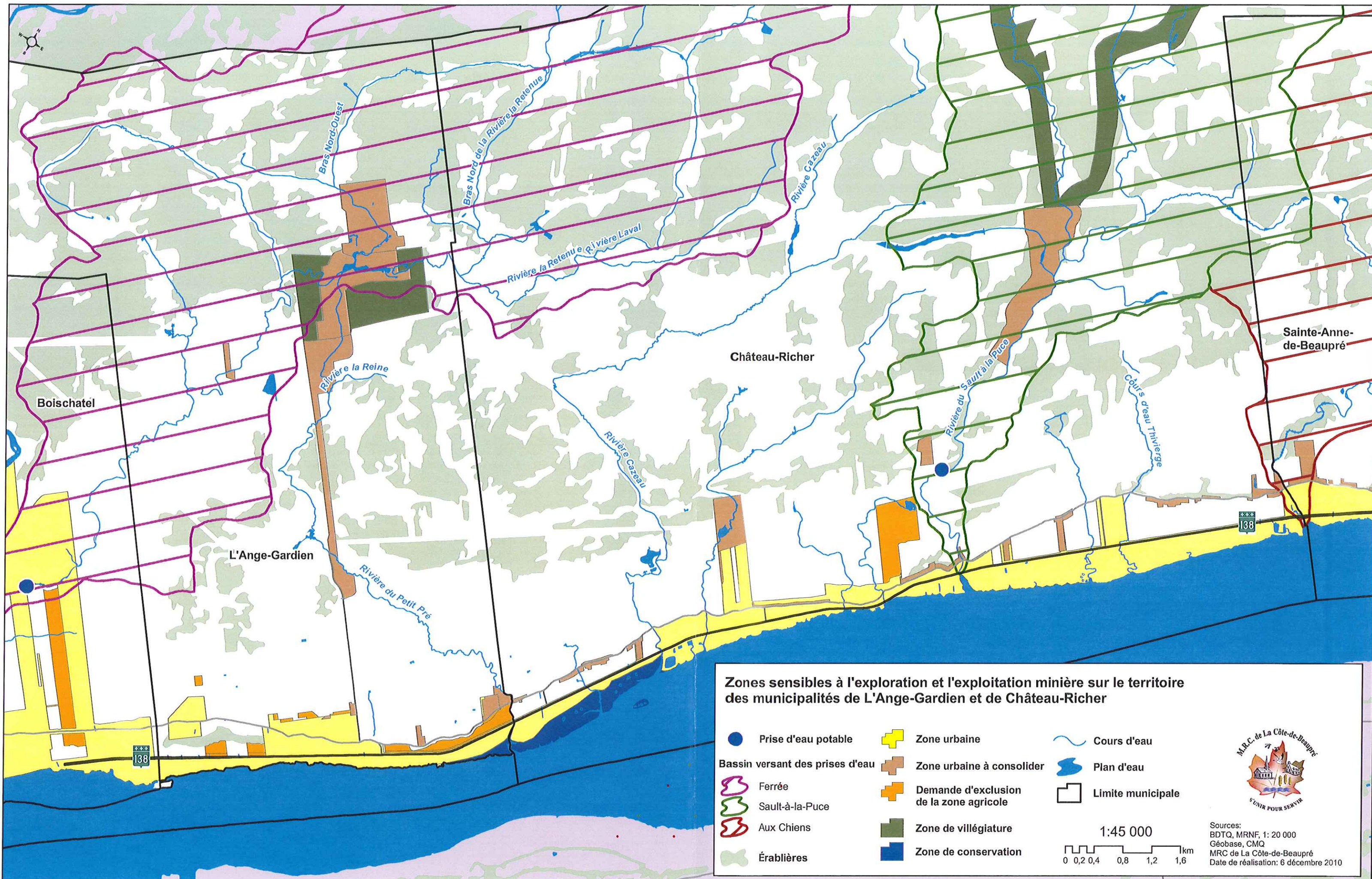
QUE toute activité d'exploration ou d'exploitation sur le territoire devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la municipalité et être présentée d'une façon complète et détaillée (le type, la durée, les effets, la localisation, etc.);

QU'une copie de la présente résolution soit transmise :

- au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- aux municipalités de L'Ange-Gardien, de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Boischatel;
- à la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré;
- au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- au député de Montmorency, monsieur Raymond Bernier.

Copie conforme


Lucie Gagnon
Greffière-trésorière



Zones sensibles à l'exploration et l'exploitation minière sur le territoire des municipalités de L'Ange-Gardien et de Château-Richer

Prise d'eau potable	Zone urbaine	Cours d'eau
Bassin versant des prises d'eau Ferrée	Zone urbaine à consolider	Plan d'eau
Bassin versant des prises d'eau Sault-à-la-Puce	Demande d'exclusion de la zone agricole	Limite municipale
Bassin versant des prises d'eau Aux Chiens	Zone de villégiature	
Bassin versant des prises d'eau Érablières	Zone de conservation	

Sources:
BDTQ, MRNF, 1: 20 000
Géobase, CMQ
MRC de La Côte-de-Beaupré
Date de réalisation: 6 décembre 2010